

Avril 2024

# NEWSLETTER PREVENTAGRI



## Vos informations d'Avril

### FICHE PRATIQUE

LE DOS : LE RÉGLAGE DU  
SIÈGE - FICHE N°4.3

### LE DOSSIER DU MOIS

RISQUES LIÉS AUX UV

### ASTUCES ET SAVOIR FAIRE

PORTE POUR PASSAGE D'UN  
QUAD

### ACTUALITÉ

### AGENDA

### FORMATION

FORMATION DE BASE EN  
SÉCURITÉ CONCERNANT LES  
CHANTIERS TEMPORAIRES OU  
MOBILES

Bonjour à toutes et à tous,

Ce mois-ci nous aborderons le sujet de l'exposition aux UV : quelle est leur dangerosité ? Comment s'en prémunir toute l'année ? Quelles maladies peuvent être provoquées à terme par une exposition aux UV ? Comment les dépister et quelles sont celles faisant l'objet d'une reconnaissance en tant que maladies professionnelles ?

Découvrez également la 1<sup>ère</sup> partie d'une nouvelle fiche pratique sur "le réglage du siège d'une machine autotractée".

Nous verrons les conséquences des vibrations sur le conducteur et à quelle fréquence changer son siège.

Posez-nous vos questions par mail, nous vous répondrons et partagerons la solution dans la rubrique "*question du mois*".

Bonne lecture

Pour en savoir plus...

Mail : [info@preventagri.be](mailto:info@preventagri.be)

Tel : 065 61 13 70

 **Mission Wallonne  
des Secteurs Verts**

**PreventAgri**



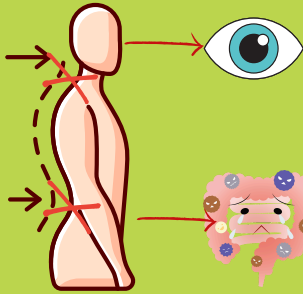


# LE DOS : LE RÉGLAGE DU SIÈGE

## FICHE N°4.3

1

### LES CONSÉQUENCES DES VIBRATIONS "CORPS ENTIER"



Un mauvais siège ou un siège mal réglé peut créer des troubles :

- Visuels : perte d'acuité, diminution de la perception des reliefs et des mouvements ;
- Vertébraux : douleurs lombaires, cou, hernie discale... ;
- Digestifs : constipation, perte d'appétit, hémorroïdes ;
- Et aussi de l'inconfort, de la perte de vigilance.

Si la place dans le tracteur le permet, optez pour un modèle avec **assise tournante** (10 à 20°), cela soulagera votre dos lors des travaux des champs !



Pas de siège tournant ?

Position répétée et prolongée (travail du sol, récolte...) : optez pour une caméra afin d'éviter les rotations néfastes pour le dos. Choisissez l'emplacement en prenant en compte les projections de boue.



À l'inverse, pour une **moissonneuse-batteuse** ou une **ensileuse**, choisissez un **modèle soutenant l'ensemble du dos et de la tête**.

Dans le cas d'une cabine suspendue, il faudra alors choisir un siège à suspension pneumatique basse fréquence. La cabine suspendue peut causer un phénomène d'amplification des vibrations (la résonance) et donc un inconfort important.

2

### QUAND CHANGER MON SIÈGE ?

Après 5 ans sans entretien, le siège est souvent dégradé. Il faut changer de siège quand :

- La **sellerie est défoncée**, le soufflet de protection est en mauvais état;
- Les réglages sont **grippés**, les manettes de contrôle sont cassées;
- Le siège **couine**, produit un bruit de ferraille;
- Le siège revient par à-coups ou **se bloque** quand on le comprime;
- Il y a une **fuite** (vérin ou circuit d'air comprimé);
- Le siège **frotte** contre les parois de la cabine.



Le prix d'un siège est inférieur au prix d'un pneu de tracteur : entre ~ 1000 et 2000€ selon les options. Pensez à votre santé !

Pour prolonger sa durée de vie, un entretien à la graisse téflonnée sèche est conseillé (sauf contre indication du fabricant pour les sièges notés "graissage à vie").

# LE DOSSIER DU MOIS

## Risques liés aux UV

### 1/ Le saviez-vous ?



Sur 62 pays étudiés vis à vis de la sensibilité au cancer de la peau de leurs populations, la Belgique se classe 15<sup>e</sup> en terme de score d'incidence (1).

Cela est dû à l'intensité moyenne du rayonnement UV auquel nous sommes exposés et au degré de pigmentation moyen de la population (sur une échelle de 1 à 10 : plus la peau est claire, plus l'indice est élevé, et donc le risque de développer un cancer de la peau augmente. En Belgique cet indice est de 7,25/10).

À noter que la Nouvelle-Zélande et l'Australie se situent en haut du classement principalement à cause de leur proximité avec le trou dans la couche d'ozone qui expose davantage leurs populations aux UV.

La Suisse, quant à elle, se classe en 3<sup>e</sup> position du fait d'une forte utilisation des bancs solaires par ses habitants.

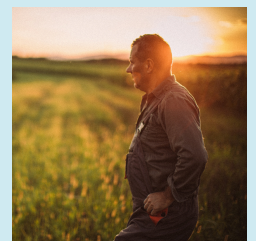
En 2004, la Fondation Registre du cancer recensait ~11.000 nouveaux cas de cancers de la peau en Belgique, un chiffre qui passera à 50.000 en 2024. "Soit une augmentation de 500 % en 20 ans" (2). En 2021, nous étions à 46.000 comme attendu !



Une étude menée en 2022 en Franche-comté a révélé que les agriculteurs ne sont pas assez protégés face au soleil. Bien qu'ils soient fortement exposés (1 agriculteur sur 2 passe de 4 à 8h par jour en extérieur), ils ne sont pas toujours conscients des risques, se protègent de manière insuffisante (rares sont ceux qui utilisent de la crème solaire par exemple), et se font peu dépister.

En effet, seulement un quart d'entre eux a consulté un dermatologue ou son médecin traitant pour se faire examiner la peau, et souvent avec un gros retard de diagnostic.

Or, plus la détection d'un cancer de la peau est précoce, plus les chances de guérison et de survie seront élevées (3).



(1) [derma.plus/en/skin-cancer-index-2018/](https://derma.plus/en/skin-cancer-index-2018/)

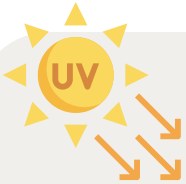
(2) [cancer.be/press-release/explosion-des-cancers-de-la-peau-oui-mais-lesquels/](https://cancer.be/press-release/explosion-des-cancers-de-la-peau-oui-mais-lesquels/)

(3) [asfoder.net/these-dr-mathieu-longet-12-mai-2022-connaissances-et-comportements-des-agriculteurs-franc-comtois-face-aux-risques-de-lexposition-solaire/](https://asfoder.net/these-dr-mathieu-longet-12-mai-2022-connaissances-et-comportements-des-agriculteurs-franc-comtois-face-aux-risques-de-lexposition-solaire/)

# LE DOSSIER DU MOIS

## 2/ Dangers des UV

Les rayons du soleil sont composés, entre autres, de rayons **UV-B** et de rayons **UV-A** (95% des UV qui atteignent le sol sont des UV-A).



Savez-vous que ce n'est pas parce que l'air est **froid** ou le ciel nuageux que les rayons **UV** sont moins agressifs/présents ?

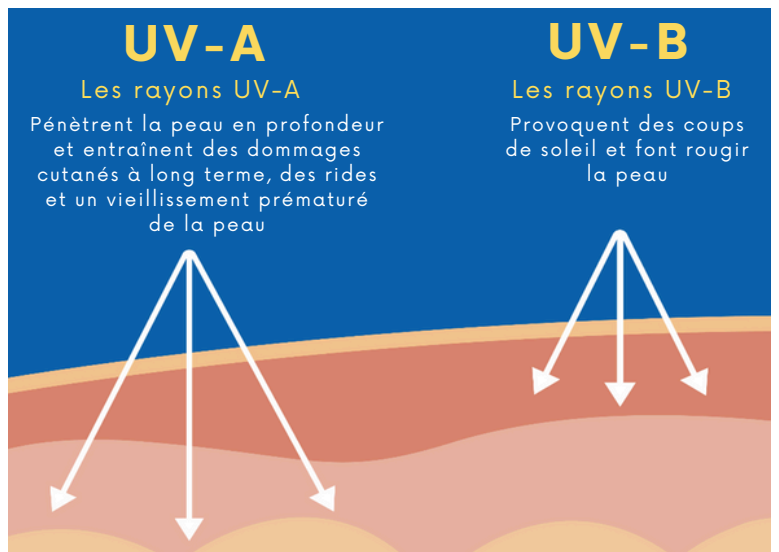


En effet, ils peuvent traverser l'atmosphère même par temps froid ou nuageux. Les UV ne sont pas responsables de la sensation de chaleur procurée par le soleil qui est due aux infrarouges (qui eux, sont bloqués par une couche nuageuse)

**En hiver, les rayons UV-B sont moins présents, ce qui n'est pas le cas des rayons UV-A.**

Or, s'ils ne brûlent pas autant que les UVB, ils sont toutefois responsables d'une détérioration progressive de la peau, et de l'apparition de taches brunes.

En hiver, la peau a eu le temps de se « déshabituer » de l'été, elle s'est fragilisée et sera donc plus sensible aux méfaits de ces rayons.



Source : Babanaboat.ca

Néanmoins, les rayons du soleil sont bienvenus puisqu'ils sont (entre autres) source de vitamine D, et donc très utiles pour le renforcement du système immunitaire (15 min d'exposition bras et jambes découverts par jour suffisent).

En conclusion, s'ils sont en partie bénéfiques, il est toutefois nécessaire de se protéger de leurs méfaits durant toute l'année.

Avoir un coup de soleil n'est jamais une partie de plaisir, il est nécessaire d'adopter quelques réflexes de protection.

# LE DOSSIER DU MOIS

## 3/ Populations à risque

Les personnes les plus à risque face aux maladies induites par les UV sont les personnes :

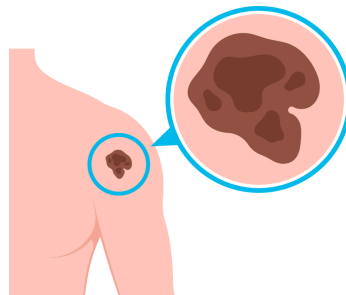
- À peaux claires qui prennent facilement des coups de soleil, les peaux de personnes ayant les cheveux roux ;
- Qui ont eu des coups de soleil prononcés (avec cloques) pendant l'enfance ;
- Avec des antécédents médicaux dans la famille (mélanome de la peau par exemple) ;
- Avec beaucoup de grains de beauté.

À partir de 40 ans, les grains de beauté n'apparaissent normalement plus et toute nouvelle tâche naissante par la suite est potentiellement suspecte.

C'est à partir de 50 ans sur les parties régulièrement exposées que le danger d'apparition de maladies de la peau est le plus élevé.

Si on se sait à risque, il faut faire le point avec un **dermatologue** (ou avec le médecin traitant), surtout passé 40 ans.

C'est ce dernier qui définira le rythme des consultations. Il faudra également consulter si quelque chose de nouveau apparaît ou si un grain de beauté change d'aspect (voir la méthode de dépistage "ABCDE" au chap. suivant).



# LE DOSSIER DU MOIS

## 4/ Dépistage des maladies liées aux UV

Le mélanome est le cancer de la peau le plus grave. Lorsqu'il est détecté tôt à un stade peu développé, il peut la plupart du temps être guéri.

En revanche, en cas de diagnostic tardif, les traitements existants sont beaucoup moins efficaces.

Or, quelques mois peuvent suffire pour qu'un mélanome devienne très agressif et s'étende à d'autres parties du corps (métastases).

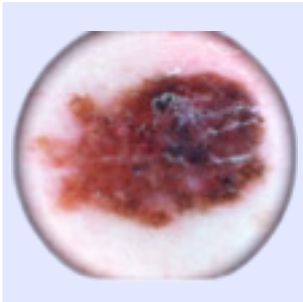
Agir rapidement est donc vital, c'est pourquoi il est important de surveiller sa peau.

### Principales maladies de la peau liées aux UV

#### Le mélanome

[10% des cancers de la peau]

[CANCER]  

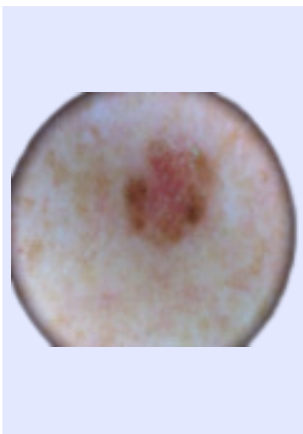
Tâche asymétrique, avec des bords irréguliers, de couleurs non homogènes (voir méthode de dépistage "ABCDE" page suivante).

Cancer très grave avec un risque élevé de métastases, mais s'il est **détecté à temps**, on estime les chances de survie à plus de 90% !

#### Les carcinomes

basaux  
cellulaires ou  
spinocellulaires  
[90% des cancers de la peau]

[CANCER]  

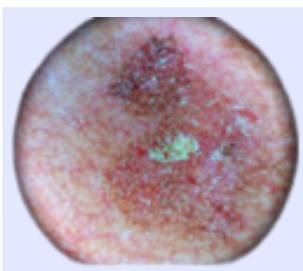
Sortes de plaques ou boutons qui apparaissent et ne guérissent pas, roses voire un peu saignants. Se propagent rarement.

Sur les parties très exposées comme au niveau des tempes et du nez.

⇒ Il faut obligatoirement les faire enlever et ceci par un dermatologue.

⇒ S'ils deviennent trop gros, il faudra passer par un chirurgien plastique

#### La kératose actinique


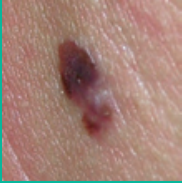



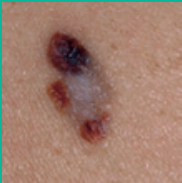
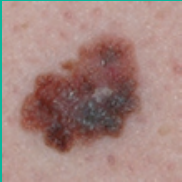


Plaque rose et rugueuse sous le doigt  
Apparait en vieillissant et sur le visage essentiellement (front et tempes)  
C'est potentiellement cancéreux et il faut donc la détruire chez le dermatologue.

# LE DOSSIER DU MOIS

## Dépistage des mélanomes :

Une méthode appelée « ABCDE » a été élaborée pour aider à l'autosurveillance visant à dépister l'apparition de **mélanomes** :

BÉNIN (PAS INQUIÉTANT)	MALIN (INQUIÉTANT)	
		<b>A</b> comme <b>Asymétrie</b> Grain de beauté de forme ni ronde ni ovale, dont les couleurs et les reliefs ne sont pas régulièrement répartis autour du centre.
		<b>B</b> comme <b>Bords irréguliers</b> Bords irréguliers, flous, mal délimités.
		<b>C</b> comme <b>Couleur non homogène</b> Couleurs multiples sur le même grain de beauté (noir, bleu, marron, rouge ou blanc).
		<b>D</b> comme <b>Diamètre</b> Diamètre en augmentation et plus de 6 mm (il faut évidemment avoir une mesure préalable avec laquelle comparer)
		<b>E</b> comme <b>Évolution</b> Après 30 ans, un grain de beauté qui apparaît et qui change rapidement de taille, de forme, de couleur ou d'épaisseur est suspect

Source : Institut National du Cancer

Outre, les mélanomes, carcinomes et kératoses, l'exposition non protégée au soleil, peut entraîner des coups de soleil (ce qui augmente le risque de cancer) et à long terme l'apparition d'allergies au soleil.

# LE DOSSIER DU MOIS

## 5/ Maladies professionnelles liées aux UV reconnues

FEDRIS a récemment reconnu deux nouvelles affections cutanées en tant que maladies professionnelles. Il s'agit des **kératoses** actiniques multiples et du **carcinome** épidermoïde (regroupées sous le code 1.610).

Cette reconnaissance peut déboucher sur une indemnisation pour incapacité temporaire et pour la couverture des soins de santé, à condition que les critères suivants soient réunis :

- Travailler dans le secteur privé ou dans une administration provinciale ou locale
- Avoir au moins 6 kératoses actiniques par zone de peau exposée au soleil
- Être exposé à un risque professionnel (c'est à dire avoir occupé un emploi typique en extérieur en ayant cumulé un temps d'exposition au soleil d'au moins 20.000 heures)

Pour tous les détails, nous vous invitons à consulter la brochure suivante éditée par FEDRIS :

[fedris.be/sites/default/files/assets/FR/Newsletters/newsletter%2028%20FR.pdf](https://fedris.be/sites/default/files/assets/FR/Newsletters/newsletter%2028%20FR.pdf)



**FEDRIS**

**FEDRIS RECONNAÎT 2 NOUVELLES AFFECTIONS CUTANÉES**

**Que sont les kératoses actiniques ?**

Ces taches apparaissent sur la peau lors de longues périodes de travail en extérieur, notamment à plusieurs reprises, pendant de longues heures, répétitivement et/ou simultanément. Elles peuvent être multiples et/ou multiples.

Ces taches apparaissent également sur une partie de la peau, le carcinome épidermoïde, il revêtira le statut de maladie professionnelle.

**Comment se forment les kératoses actiniques ?**

Ces taches apparaissent lorsque la peau est exposée aux rayons ultraviolets pendant une longue période. Par exemple, à la hache ou à la pelle. Dans ce cas, un indice d'exposition naturelle, l'indice UV du bulletin météorologique est un indicateur du degré d'exposition.

**Dans quelles conditions peut-on être reconnu ?**

Pour être reconnu, vous devez remplir 3 conditions :

- Travailler dans le secteur privé ou dans une administration provinciale ou locale
- Avoir au moins 6 kératoses actiniques par zone de peau exposée au soleil
- Être exposé à un risque professionnel

**Le risque professionnel signifie qu'en cours de votre carrière, vous avez occupé un emploi typique en extérieur, où vous avez été exposé au soleil pendant au total (sur toute la durée de votre carrière) à un risque de contracter des lésions cutanées graves.**

Ces taches sont reliées au fait de travailler en extérieur pendant les mois de mai à septembre. Dans le journal, cela dépend du moment où vous avez travaillé dans une profession de plein air.

**Et la suite ?**

Vous avez des doutes quant à une tache sur votre peau ? Rendez-vous chez votre médecin pour la faire examiner. Prise de temps, les deux affections sont généralement faciles à traiter.

Si vous répondez aux trois critères, vous pouvez obtenir de Fedris une indemnité pour incapacité temporaire de travail et une indemnité pour vos soins de santé. Vous devez pour cela introduire une demande d'indemnisation en complétant vous-même un formulaire administratif et en faisant remplir un formulaire médical par un médecin. Ces formulaires sont disponibles sur [le site web de Fedris](https://www.fedris.be).

**Les professions de plein air au moment de la coupe de bois sont les suivantes :**

- Agriculture, arboriculture et horticulture
- Jardinage paysan
- Travaux de forêt et gestion de la nature
- Maître de l'équipement d'un terrain de golf
- Travail de la construction de sentiers
- Travaux de construction
- Travail de construction multiples
- Travail de la construction de pontons
- Travaux de construction



# LE DOSSIER DU MOIS

## 6/ Bons réflexes face aux UV tout au long de l'année

Quelle que soit la période de l'année, les **bonnes habitudes** suivantes sont à adopter lors de travaux extérieurs :



- Porter des **habits couvrants** et **respirants** type chemise ample (coton, lin...) qui protégera les bras et limitera la chaleur, contrairement à un t-shirt ;



- Porter un **chapeau** ou une **casquette avec "saharienne"** pour couvrir aussi la nuque et les oreilles. La peau des oreilles est très fine et donc plus susceptible de développer un cancer. Le cou quant à lui est plus exposé. Ce sont deux zones à protéger en priorité ;



- Se munir de **crème solaire** (écran total, les crèmes à indices réduits sont inutiles) ;



- Se protéger aussi les yeux : Les rayons UV pouvant être néfastes pour la santé visuelle, n'hésitez pas à porter une paire de **lunettes de soleil** ;



**Quelques conseils** : les verres sombres ne sont pas forcément les plus protecteurs. Ils sont efficaces contre l'éblouissement, mais pas nécessairement contre les UV.

Inversement, des verres transparents traités peuvent très bien filtrer les UV solaires à 100 % ; en revanche, ils seront peu actifs contre l'éblouissement.

La norme CE (sigle CE suivi de l'indice de protection allant de 0 à 4) garantit que vos verres solaires filtrent parfaitement les rayons ultra-violet. Ce sigle se trouve généralement à l'intérieur de l'une des branches de votre paire de lunettes de soleil.

Les lunettes de soleil qui présentent l'indice anti-UV 3 garantissent une protection optimale contre les rayons ultraviolets (100% des UV bloqués).

---

# LE DOSSIER DU MOIS

---

## Se protéger des UV aussi en hiver :

Attention, s'il neige jusqu'à 90% des UV vont être réfléchis par la couverture neigeuse.

Il est donc nécessaire de se protéger les parties de la peau exposées au soleil avec de l'écran total comme en été.

En plus de vous munir d'une crème solaire adéquate et d'appliquer les bons réflexes cités précédemment, vous pouvez augmenter facilement vos mesures de prévention par de simples gestes :



- Vous **couvrir la tête** avec un bonnet. En plus de vous protéger du froid, celui-ci préviendra les coups de soleil au niveau du cuir chevelu et des oreilles. De plus, le port du bonnet aide à maintenir la température corporelle car 30 % de notre chaleur est évacuée par le crâne ;



- Vous **protéger les lèvres** avec un baume contenant une protection solaire ;

En hiver, le froid, le vent, le chauffage et la sécheresse de l'air sont autant de facteurs qui mettent la peau à rude épreuve.

La couvrir et l'hydrater avec une crème permettra de la protéger ce qui limitera l'apparition d'un cancer de la peau, d'un mélanome ou encore d'allergie cutanée. Pensez-y...

# LE DOSSIER DU MOIS

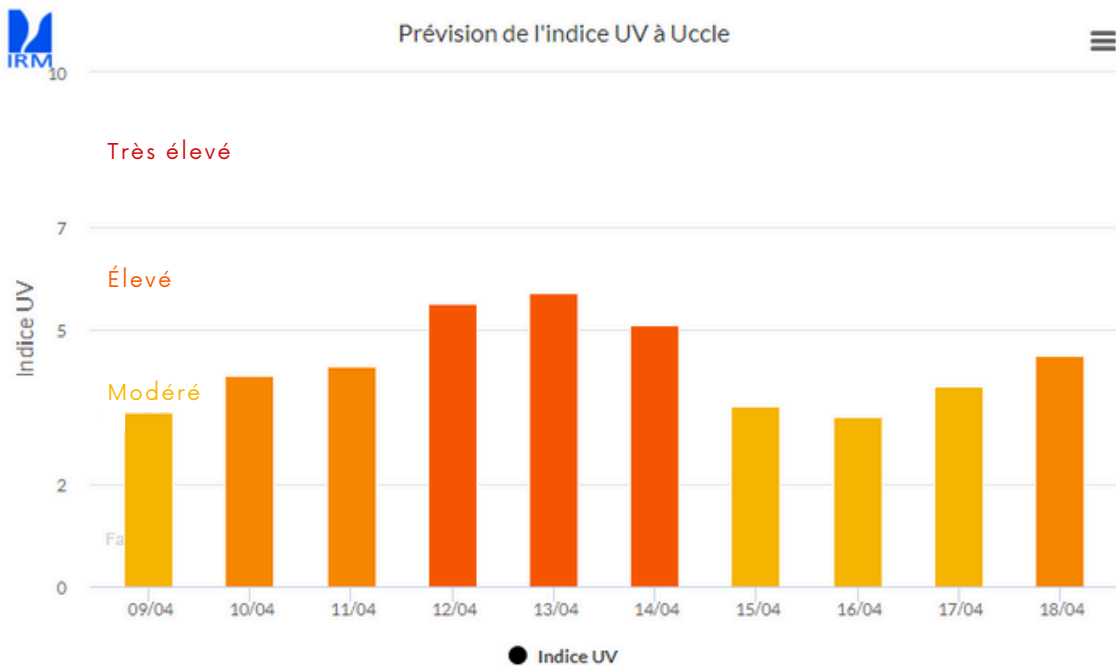
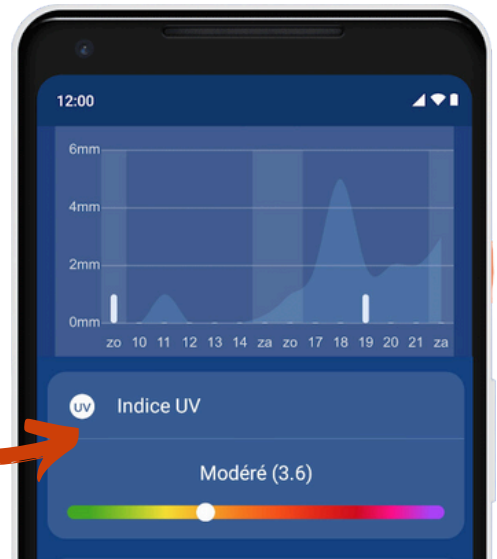
## Indice UV :

Pour rappel, soleil ou pas, les UV passent à travers la couche nuageuse et ce sont eux qui représentent un réel danger.

L'indice UV étant au plus haut de 11h à 16h, même en Belgique.

Vous pouvez consulter l'indice UV en Belgique via l'application IRM sur smartphone, ou sur le site :

[meteo.be/fr/meteo/previsions/indice-uv](https://meteo.be/fr/meteo/previsions/indice-uv)



Cela vous donnera une bonne indication des journées où il faudra être le plus vigilant pour se protéger des UV.

Nous avons un capital solaire donné à la naissance et il est bon d'en profiter, mais avec modération et surtout bien protégé selon notre sensibilité.

## Déclic'travail : Porte pour passage d'un quad

Une porte à bascule et un contre-poids pour passer avec son quad pour moins de 500€.

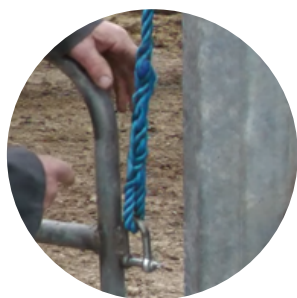


Matériel :

- 2 poteaux en galva
- Une corde (risque de rupture avec projection d'éclats pour le ressort)
- Contre-poids (7,5 kg de chaque côté)
- Poulies
- Portillon
- Le plus : rajouter 20 cm de haut si les vaches sont plus aventureuses

Les avantages :

- Gain de temps : plus de manipulations d'ouverture et fermeture de barrières ;
- Sécurité : le contre-poids est dans le tube et y reste si la corde casse.



Tout savoir sur la barrière basculante

à contre poids sur

Déclic travail : cliquez ici

Pour plus d'astuces, rendez-vous sur le site Déclic travail :

<https://declictravail.fr/>



## PREVENTAGRI AWARD



Nous félicitons vivement l'équipe de l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Tournai qui remporte cette année le PreventAgri Award 2024 !

Ce prix a été décerné dans le cadre du concours du meilleur jeune jardinier qui s'est déroulé à Aywaille lors de la foire "Tous au jardin" du 19 au 22 avril 2024.



Il célèbre le trio ayant obtenu le meilleur résultat en terme de prévention santé et sécurité au travail durant l'épreuve imposée en vue des qualifications pour les Startech's Days 2024.

Nous saluons leur organisation de travail, leur application des mesures ergonomiques, leur communication constatée et leur respect du port des équipements de protection individuelle.



Maryse Deschamps (Coach)	Gatien Dehantschutter	Clément Balcaen	Julie Dujardin (PreventAgri)	Sam Delescluse	Sabine Piedboeuf (WorldSkills)
--------------------------------	--------------------------	--------------------	------------------------------------	-------------------	--------------------------------------

Rendez-vous aux Startech's days du 17 au 19 Novembre 2024 au WEX de Marche-en-Famenne pour la suite de l'aventure.

# Étude de biomonitoring phyto des agriculteurs wallons

## ÉTUDE



Démarrage de l'étude de biomonitoring phyto des agriculteurs wallons.

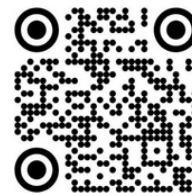
L'Institut scientifique de service public (**ISSeP**) recherche des agriculteurs volontaires pour évaluer l'exposition aux pesticides des utilisateurs professionnels.

Toutes les infos sont disponibles via le lien suivant :

[issep.be/bmh-agri](https://issep.be/bmh-agri)

Si vous désirez vous porter candidat pour cette étude, vous pouvez compléter le formulaire d'inscription en cliquant sur ce lien ou en scannant le QR Code :

[bmh-agri.issep.be](https://bmh-agri.issep.be)



---

## DATES À RETENIR

---

# À VOTRE AGENDA



---

## FORMATIONS

### LES CHANTIERS TEMPORAIRES OU MOBILES - SÉCURITÉ DE BASE

**Date :** le 30 mai 2024 de 8h30 à 16h30

**Lieu :** Rue Rabiseau 6, 6220 Fleurus

Inscription auprès de la **MWSV**

Tél. : **065 61 13 70 - [info@secteursverts.be](mailto:info@secteursverts.be)**

---

NEW

# FORMATION

## Formation de base en sécurité concernant les chantiers temporaires ou mobiles



### La vie sur chantier peut révéler bien des surprises...

Sommes-nous toujours conscients des risques inhérents à l'activité de notre entreprise ? Ou à la coactivités de plusieurs entreprises sur un même chantier ?

Cette formation a pour origine l'[AR du 7 avril 2023](#).

Son objectif est de sensibiliser les travailleurs, qu'ils soient salariés, employeurs ou indépendants aux risques présents sur un chantier temporaire ou mobile. Ces risques découlent de de leurs propres activités ou des activités d'autres entrepreneurs qui sont, ou seront présents sur ce chantier. Par la mise en place de cette obligation de formation, le législateur souhaite favoriser et améliorer la communication entre tous les intervenants du chantier. La communication qualitative est un élément prépondérant dans la gestion d'un chantier en toute sécurité. Soyons conscients des risques que nous pouvons rencontrer et maîtrisons les mesures de prévention adéquates afin de diminuer la probabilité de survenance d'un accident.



### Êtes-vous concerné par cette formation ?

Si vous réalisez des travaux repris dans l'AR chantiers temporaires ou mobiles, notamment des travaux de terrassement, de construction (ex : aménagement d'une terrasse, d'un abri de jardin, piscines, allées, surface pavée, d'un plan d'eau ...), de pose de conduite d'éégouttage... cette formation vous concerne.

Dans quels cas puis-je être dispensé de suivre cette formation ?

- ➡ Vous n'êtes pas sur chantier ;
- ➡ Vous êtes détenteur d'une attestation VCA toujours valide.

### Cette formation est assurée par PreventAgri

Vous pouvez vous inscrire en ligne via le formulaire d'inscription du [catalogue formations](#), ou en nous contactant. La prochaine session sera organisée le 30 mai. Un descriptif de la formation est consultable via ce lien : [🔗](#)

### Un recyclage est-il nécessaire ?

Un rythme ou un délai n'est pas explicitement indiqué dans l'arrêté royal. Il stipule ceci : « la formation de base en sécurité est répétée à intervalles réguliers, sauf si l'employeur peut démontrer que les connaissances des travailleurs restent actuelles, grâce à une formation et une information régulières ou continues, et grâce à l'expérience pratique. » En d'autres termes, une entreprise qui forme régulièrement ses travailleurs dans le domaine de la sécurité (toolboxmeeting, formation sécurité...) ne doit pas nécessairement répéter le module de formation de base en sécurité.